www.ttd49.com

Le Teuf Teuf Douessin

1985 – 2025 40 ans

Les Teuf Teuf investissent la Cité de la Rose

DOUE EN ANJOU (49)
20 et 21 septembre 2025

Samedi 20/09 à partir de 14 heures

- ✓ Expositions thématiques
- ✓ Défilés
- ✓ Animations
- ✓ Restauration sur place
- ✓ Cocktail
- ✓ Concert

Dimanche 21/09 à partir de 9h

- ✓ Café d'accueil
- ✓ Balade road-book : « Circuit Douessin des 8 communes » / Exposition
- ✓ Remise du label Ville et Village d'Accueil des Véhicules d'Epoque en présence de la FFVE et vin d'honneur
- ✓ Repas (formule plateau-repas)
- ✓ Exposition thématiques
- ✓ Concours d'Elégance
- ✓ Tombola

Coupon réponse à envoyer avant le **5 SEPTEMBRE 2025** à
Patrice MARCHE 25 Rue de la Mairie de Nueil 49560 LYS HAUT LAYON
Accompagné de votre chèque à l'ordre du TEUF TEUF DOUESSIN
Contact : Serge RENAUD 06 44 02 73 55

Club représenté :

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone : ___/___/___/___/___ Adresse e-mail :

N° de permis obligatoire : N° d'assurance obligatoire :

Marque de la voiture : Année :

Catégorie :

Auto Moto

- ☐ Avant-guerre
- ☐ « classique » (1945-1985)
- ☐ Youngtimer

	Tarif	Merci de cocher la ou les cases	Mon règlement
Je souhaite exposer Samedi 20 après midi (je m'engage à être présent jusqu'à 18h)	Gratuit		-
Je souhaite exposer Dimanche 21 (je m'engage à être présent jusqu'à 17h)	Gratuit		-
Je m'inscris à la balade road-book du dimanche matin avec repas midi **(Rdv 9h00 Place du Champ de Foire – DOUE EN ANJOU)**	**38 €** pour le conducteur **32€** par accompagnant adulte **18 €** par enfant – 12 ans		38 + 32 x adultes 18 x enfants
Je participe au concours d'Elégance	**10 €** par véhicule (gratuit pour les véhicules inscrits à la balade)		10 €
			Total :

Le conducteur atteste ne pas être sous l'effet d'une suppression de permis de conduire et être couvert par une assurance en cours de validité.

- ☐ ***J'accepte les conditions d'inscription au verso,***
- ☐ ***Je décharge le TTD de toute responsabilité relative à ma participation à l'évènement.***

Fait à : _____ le : _____/_____/2025

Signature :

Conditions d'inscription et de participation – Règlement

Exposition :

Les véhicules exposés restent sous la responsabilité de leur propriétaire, l'organisateur ne pouvant être tenu d'une quelconque responsabilité à cet égard.

Le conducteur s'engage à respecter toutes règles de prudence lors de la circulation et des manœuvres sur les lieux d'exposition.

Randonnée :

Aucune inscription ne sera faite le jour du départ.

La randonnée n'est en aucun cas une épreuve de vitesse.

Sont admis, sauf dérogation préalable pour les véhicules d'exception, tous véhicules dont l'année de fabrication est antérieure à 1995, et qui sont en règle vis-à-vis de la législation en vigueur.

En cas d'impossibilité de présenter le véhicule inscrit, seul un véhicule répondant aux normes des véhicules de collection sera autorisé à participer.

Chaque participant doit être en mesure de présenter son permis de conduire, la carte grise du véhicule, les justificatifs d'assurance et de contrôle technique.

Tout participant devra se conformer aux prescriptions du Code de la route ainsi qu'aux arrêtés municipaux des localités traversées.
Tout participant se doit de respecter toutes autres dispositions légales ou réglementaires, notamment en en matière d'alcoolémie.
Tout manquement à ces prescriptions ou à ces dispositions entrainera l'exclusion immédiate du participant de la manifestation.
Les organisateurs déclinent toute responsabilité à cet égard, et en aucun cas une personne contrevenant à l'une ou l'autre des dispositions ci-dessus ne pourra se retourner contre l'organisation.

S'agissant d'une randonnée sur routes ouvertes, les participants doivent obligatoirement être assurés pour leur véhicule, pour eux-même, ainsi que pour leurs passagers.

En cas de panne, un véhicule avec remorque pourra être appelé. Si la réparation sur place s'avère impossible ou trop longue, le véhicule en panne sera pris en charge sous la responsabilité du conducteur.
Les organisateurs ne sauront être tenus pour responsable des dégâts occasionnés pendant le transport avec les véhicules d'assistance.

Les pleins de carburant, lubrifiants ou autres sont à la charge des participants.

Concours d'élégance :

Les véhicules présentés doivent répondre aux conditions stipulées pour chaque catégorie.

Le participant doit être le propriétaire légal du véhicule ou avoir l'autorisation écrite du propriétaire.

Les véhicules exposés restent sous la responsabilité de leur propriétaire, l'organisateur ne pouvant être tenu d'une quelconque responsabilité à cet égard.

Les droits d'inscription ne seront en aucun cas remboursés en cas de non-participation à la manifestation.

Tout participant, par la signature de son bulletin d'inscription, reconnait avoir pris connaissance du présent règlement et s'engage à le respecter.